

Image not found or type unknown



Violence ayant entraîné aucune incapacité de travail

Par **Pastor Dylan**, le **20/07/2018** à **18:36**

Bonjour maître voilà je voudrais savoir ce que je risque car je passe au tribunal de police le 3 septembre pour violence ayant entraîné aucune incapacité de travail car j'ai frappé l'ex conjoint de ma copine et je suis considéré comme récidiviste quel peine je risque de prendre merci cordialement monsieur Pastor